



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



32^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, 8-9 novembre 2007

CMS/StC32/8

Point 8.b de l'ordre du jour

FUSION DES SECRETARIATS DE LA CMS ET D'ASCOBANS : PROGRES ACCOMPLIS

Dispositions organisationnelles du Secrétariat conjoint CMS/ASCOBANS

1. Conformément à la Décision de la 31^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS sur les conditions et les paramètres proposés pour une fusion intérimaire du Secrétariat PNUE/ASCOBANS avec le Secrétariat PNUE/CMS (CMS/StC31/CRP2/Rev.2), convenue au cours de la session close et de la 5^{ème} réunion des Parties à ASCOBANS (Pays-Bas, décembre 2006), au 1^{er} janvier 2007 les Secrétariats de la CMS et d'ASCOBANS ont fusionné pour une période intérimaire de deux ans.

2. Les dispositions institutionnelles ont été conçues pour assurer une sécurité à long terme pour un accord ASCOBANS indépendant au sein du PNUE. Par conséquent, seule l'organisation du Secrétariat a été modifiée et non le statut juridique d'ASCOBANS ou de la CMS. Le Secrétariat PNUE/CMS sert maintenant comme Secrétariat PNUE/ASCOBANS, et le secrétaire exécutif de la CMS est le secrétaire exécutif par intérim d'ASCOBANS. La RdP5 d'ASCOBANS a estimé que 3% du son temps étaient consacrés aux questions d'ASCOBANS et a pris des dispositions budgétaires pour couvrir les coûts que cela impliquait.

3. Afin d'assurer que la charge de travail supplémentaire provenant du service de l'accord ASCOBANS pourrait être assurée par le Secrétariat de la CMS sans nuire à ses autres tâches, le budget approuvé par la RdP5 d'ASCOBANS fournit une nouvelle position au coordinateur d'ASCOBANS, qui sera assurée par un service de consultant pour la période 2007-2008. Conformément aux décisions de la RdP5 d'ASCOBANS, les demandes relatives à ce service de consultation ont été rendues comparables à celles d'un poste P2 dans le système de l'ONU. 75% du temps de consultant sont destinés aux questions d'ASCOBANS, et seront à la charge du budget d'ASCOBANS, tandis que 25% devraient être consacrés à d'autres travaux de la CMS sur les mammifères marins en tant qu'administrateur de la CMS chargé des mammifères marins, qui seront à la charge du budget de la CMS.

4. Un poste d'assistant administratif d'ASCOBANS, existant déjà dans le personnel d'ASCOBANS avant la fusion, a été confirmé par la RdP5 d'ASCOBANS comme un poste de l'ONU à plein temps pour l'année 2007, et devrait devenir un poste de consultant à 50% en 2008.

5. L'administrateur de la CMS chargé du soutien scientifique et technique sert maintenant également comme conseiller senior d'ASCOBANS avec la même tâche de supervision de la gestion quotidienne du secrétariat. La RdP5 d'ASCOBANS a estimé que 15% de son temps devraient être consacrés aux questions d'ASCOBANS pendant la période 2007-2008, et a prévu une disposition budgétaire pour couvrir les coûts que cela implique. Cependant, sur la base d'une évaluation de l'utilisation du temps pendant les premiers mois faisant suite à la fusion, et compte tenu du niveau junior du coordonnateur d'ASCOBANS, le Secrétariat a proposé à la 14^{ème} réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS (Saint-Sébastien, avril 2007) de rectifier le temps estimé à 20% au moins pour l'année 2007. En 2008, lorsque le coordonnateur junior d'ASCOBANS aura plus d'expérience, la participation du conseiller senior devrait être réduite à 10% de son temps de travail. Cette nouvelle disposition a été approuvée par le Comité.

6. Le coordonnateur d'ASCOBANS recruté a pris part substantiellement aux travaux des premiers mois après la fusion. Le candidat choisi, Mme Heidrun Frisch (Allemagne), a rejoint l'équipe en avril 2007. Son expérience précédente de deux ans acquise par des contrats à court terme avec le Secrétariat de la CMS lui a permis d'avoir une transition facile dans ses nouvelles fonctions et une productivité élevée dès le début.

7. Comme partie des travaux de consultant de la CMS pour les mammifères marins, elle sert en tant que correspondant du Secrétariat pour ACCOBAMS, le MdA de la CMS sur les cétacés des îles du Pacifique et autres organisations pertinentes. Elle a également coordonné la réunion du WATCH (Entretiens des pays d'Afrique de l'Ouest sur les cétacés et leurs habitats) en octobre à Tenerife, qui s'est efforcé de négocier un nouvel accord sur les mammifères marins et un plan d'action sur les petits cétacés pour le bassin atlantique oriental de l'Afrique et la Macaronésie.

8. Avec effet de début juillet, l'assistante précédente d'ASCOBANS a quitté l'accord pour un autre poste. Rapidement, il fallait trouver une nouvelle secrétaire. En ayant présent à l'esprit qu'à partir de janvier 2008 le poste serait à temps partiel et fonctionnerait sous forme de consultation, il a été décidé de l'annoncer déjà comme tel afin d'attirer des candidatures de personnes qui seraient intéressées par sa prolongation au cours de 2008. Après un soigneux examen de toutes les candidatures, Mme Tine Lindberg (Norvège) a été choisie comme nouveau membre de l'équipe d'ASCOBANS.

9. Les questions administratives et budgétaires continuent d'être traitées par l'Unité de gestion administrative et financière de la CMS (AFMU) comme c'était le cas avant la fusion. Cependant, il convient de noter que la décision des Parties à ASCOBANS d'employer le coordonnateur et la secrétaire comme consultants signifie qu'aucun d'eux n'a un accès direct au système IMIS. Par conséquent, tous les processus financiers, et même un simple contrôle du solde d'une ligne budgétaire, doivent être demandés à l'AFMU de la CMS ce qui augmente leur charge de travail par rapport à ce qui était prévu à l'origine.

Avantages et inconvénients de la fusion à partir d'octobre 2007

10. Du point de vue du Secrétariat, la fusion a resserré les liens et amélioré les synergies entre la CMS et ASCOBANS, ce qui était sans aucun doute l'un de ses principaux objectifs. L'amélioration des synergies a été particulièrement évidente dans la représentation conjointe des deux traités par le Secrétariat unifié dans les réunions et les forums pertinents, dans le développement d'une collaboration avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes sur les questions relatives aux mammifères marins dans la zone d'ASCOBANS, et les progrès en matière d'initiatives conjointes. Parmi ces initiatives, il y a lieu de mentionner tout particulièrement la campagne 'Année du Dauphin 2007' dont la CMS et ASCOBANS sont partenaires fondateurs. Les principales caractéristiques et réalisations des campagnes menées sont décrites dans un document séparé.

11. La disponibilité d'un administrateur chargé des questions relatives aux mammifères marins a permis également de faire progresser de manière significative les initiatives ayant trait aux mammifères marins au titre de la CMS hors de la zone d'ASCOBANS, avec 25% de son temps consacré aux travaux de la CMS sur les mammifères marins. En tant qu'administrateur de la CMS pour les mammifères marins, Mme Frisch a joué un rôle pivot dans l'organisation et le service réussis de l'évènement WATCH, qui s'est tenu à Adeje, îles Canaries, du 16 au 20 octobre 2007. L'évènement consistait en un colloque de deux jours sur la conservation des cétacés dans le bassin de l'atlantique oriental de l'Afrique, suivi par une réunion intergouvernementale de trois jours visant à négocier un nouvel instrument de la CMS sur la conservation des mammifères aquatiques en Afrique de l'Ouest et en Macaronésie, ainsi que d'autres évènements associés. Mme Frisch a également jusqu'à présent apporté un appui significatif à la campagne 'Année du Dauphin 2007' et pris la tête du développement de la coopération avec les organisations pertinentes. Il y a lieu de noter que les services de l'administrateur de la CMS chargé des mammifères marins n'est pas une charge pour le budget de la CMS étant donné que les coûts relatifs aux 25% du son temps consacré aux questions de la CMS sont contrebalancés par la compensation du temps de travail du personnel de la CMS fourni par ASCOBANS. Le solde de la compensation d'ASCOBANS sera sans doute utilisé pour appuyer d'autres travaux de la CMS ayant trait aux mammifères marins.

12. En contrepoint des avantages soulignés ci-dessus, la fusion a cependant eu également quelques inconvénients. Le temps consacré par le personnel de la CMS pour traiter les affaires d'ASCOBANS s'est révélé plus important que l'avait estimé la RdP5 d'ASCOBANS. Notamment, d'après des estimations modérées le secrétaire exécutif a déjà consacré 10 jours de travail à ASCOBANS au moment où le présent document a été finalisé, ce qui dépasse déjà de manière significative les 3% prévus pour le temps de travail annuel et ce qui correspond approximativement à 7 jours par an. Une projection prudente pour la fin de l'année donne environ 12 jours de travail.

13. Dans la période pendant laquelle il a rempli toutes les fonctions de conseiller senior d'ASCOBANS (du 20 mars jusqu'à maintenant) l'administrateur chargé du soutien scientifique et technique de la CMS a également dépassé de manière significative les 20% estimés de temps de travail prévus à accorder à ASCOBANS, de 5 à 10% d'après des estimations modérées. Cette estimation ne tient pas compte du temps passé par cet administrateur dans la période du 1er janvier au 20 mars et par l'administrateur de la CMS chargé de la liaison inter-agences dans la phase de transition initiale.

14. Une partie du surplus temps passé par le personnel de la CMS vient certainement de la nécessité de se familiariser avec la nouvelle tâche dans la période de transition initiale qui s'est avérée plus difficile que prévu, conséquence du manque d'expérience. En outre toutefois, une période significative avait du être consacrée par le personnel senior de la CMS à traiter des questions imprévues lorsque la fusion a été décidée, notamment une révision des comptes d'ASCOBANS pour 2005 et 2006 générée par une demande de la 14^{ème} réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS qui s'est avérée particulièrement complexe et dévoreuse de temps, et la turbulence provoquée principalement par les critiques d'ONG concernant la fusion. Des précisions sur ces questions peuvent être fournies à la réunion au Comité permanent.

15. Du point de vue du Secrétariat, il a semblé évident pendant toute la période faisant suite à la fusion que, en dépit du fait que le changement dans les dispositions du Secrétariat ait été décidé par la CdP d'ASCOBANS avec l'accord explicite d'une majorité des Parties (avec *nem con*), une partie importante de la composante d'ASCOBANS a regardé, et regarde encore dans une certaine mesure, les nouvelles dispositions avec suspicion, lorsqu'elle n'y est pas ouvertement opposée. Cela a eu sans doute une répercussion plutôt négative sur l'image publique de la CMS et sur les initiatives menées par la CMS (par ex; la campagne YoD) au sein de cette composante.

16. Il semble cependant que les difficultés soulignées ci-dessus, bien que non encore surmontées, se résolvent petit à petit, et le Secrétariat espère se rapprocher des estimations du temps de travail pour tous les administrateurs en 2008, à l'exception éventuellement du conseiller senior d'ASCOBANS, pour lequel une utilisation de 20% du temps de travail semble plus réaliste à ce stade que les 10% prévus au moment de la 14^{ème} réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS.

17. Un rapport détaillé des aspects financiers et opérationnels de la fusion sera présenté à la 9^{ème} session de la Conférence des Parties à la CMS en 2008, qui décidera de la poursuite de la fusion, en consultation avec les Parties à ASCOBANS. Le gouvernement des Pays-Bas a décidé de financer un examen indépendant des nouvelles dispositions qui devra être effectué à la mi-2008 et qui servira de base de décision aux Parties pour les deux AME.

Action requise :

Le Comité permanent peut souhaiter :

- (a) Prendre note des développements concernant la fusion des Secrétariats de la CMS et d'ASCOBANS.
- (b) Assurer un soutien continu au Secrétariat CMS/ASCOBANS issu de la fusion en entreprenant les tâches assignées par la RdP5 d'ASCOBANS.
- (c) Exprimer son appréciation pour les travaux effectués par l'administrateur chargé des mammifères marins ayant un rapport avec les initiatives de la CMS.

- (d) Exprimer son appréciation au gouvernement des Pays-Bas pour son offre généreuse de financer un examen indépendant des nouvelles dispositions qui devront être prises à la mi-2008.
- (e) Demande aux Parties à ASCOBANS de ne pas faire d'autres demandes au Secrétariat pour ce qui est des événements survenus avant la fusion en janvier 2007.